

## Réunion du 10 novembre 2025

**Présents :** Dugué, Jeanneau, Bureau, Moreau, Grenon, Bate, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Durot, Vincent, Lhuaire, Guilloteau, Chollet

Excusés : Delahaye

Secrétaire de séance: Mme GRENON Christine

<<<<→>>>

Monsieur le Maire évoque avec les conseillers qui ne pouvaient être présents la venue de Mme la Sous-Préfète et les échanges qui se sont tenus dans l'après-midi.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **TRAVAUX**

**logement de la Poste :** le ménage a été effectué par la société Optimum Service. Une annonce vient d'être publiée pour la mise en location.

**Travaux RESE :** Suite à l'intervention de la RESE pour le remplacement du poteau incendie dans le bourg, ainsi que celui dans le bas du bourg, les travaux ont été comblés en enrobé. Le conseil municipal espère qu'il ne s'agit que de travaux d'attente et que les trottoirs seront refaits à l'identique. Les interroger sur la reprise du béton lavé.

**Maison de santé :** Une sage-femme, Mme NATUREL Jennyfer viendra s'installer à la maison de santé à partir du 1<sup>er</sup> décembre pour commencer son activité de sage-femme échographe à compter du 5 janvier 2026. Mme NATUREL sollicite la suppression de la cloison de séparation dans le bureau. Le conseil municipal décide de ne pas prendre ces travaux à sa charge afin de ne pas créer de précédent par rapport aux autres praticiens.

**Demande des kinés pour accueil d'un coach sportif :** Suite à la demande évoquée lors du dernier conseil municipal, et après concertation avec Mme la Sous-Préfète, il convient de rédiger un avenant au bail en changeant la clause 2 et en rajoutant une clause pour définir la périodicité.

**Suite au souci de chauffage du bureau d'accueil et après avoir obtenu un dédommagement de la SMABTP (assurance dommage ouvrage) ; un radiateur va être ajouté.**

**Muret du lavoir :** les travaux réalisés par l'entreprise GUEMENT sont achevés.

**Voirie :** un problème de camions qui, au stop de Préroux remontent direction Pons au lieu d'aller faire demi-tour au rond point a été évoqué. Il faudra vérifier la signalétique.

**Bâtiment Avenue de Cognac :** suite à l'achat du bâtiment il est nécessaire de rencontrer le voisinage concernant les limites du terrain et la servitude.

**Ecole :** Des rideaux ont été commandés pour la salle de motricité auprès de l'entreprise Durand. Le conseil municipal décide de relancer les travaux de l'entourage.

**Algeco Pompiers :** l'algeco a été posé la semaine passée. Le calage n'a pas été réalisé correctement. M. Moreau se charge d'aller voir sur place et étudier les possibilités.

**Fil du Guâ :** prochaine réunion lundi 24/11 à 18h00

**Photos :** 303 photos ont été retenues pour la première sélection. Le projet avance.

### **Délibérations :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la compensation de la part salaire entre commune et EPCI. Complémentaire santé des Agents : le Maire rappelle au conseil municipal, l'obligation de proposer

un dispositif d'aide pour la complémentaire santé des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le centre de gestion chargé de mener un appel d'offre a retenu la MNT. L'aide minimum obligatoire pour chaque agent s'élève à 15€ mensuel. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce dispositif.

Concession cimetière : un administré qui avait acquis une concession double au cimetière demande au conseil municipal le rachat de cette concession, son projet ayant évolué. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette reprise de concession qui s'élève à 106,56 €.

### **Questions diverses :**

Estivales 2026 : la commune candidate pour un concert le 03 ou 4 juillet 2026.

cadeau des aînés le conseil municipal souhaite cette année pour innover, attribuer un bon d'achat de 30€ (non fractionnable) valable chez les commerçants Pérignacais.

M. CARMAGNAC a fait étudier la possibilité de créer une signalétique moderne pour la maison de santé. Le devis s'élève à 6000€. Le conseil municipal ne souhaite pas consacrer un tel budget et cherchera une solution peut-être moins moderne mais tout aussi visible.